

L'hon. M. Fulton: Le ministre nous dit-il quelque chose que le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas voulu nous révéler? Je demande une interprétation. Les paiements seront-ils faits le 1^{er} janvier?

L'hon. M. Nicholson: Le ministre dit que les paiements se feront selon les dispositions du nouvel article 7 du projet de loi, et je ne pense pas qu'il faille être avocat pour interpréter cette disposition.

L'hon. M. Fulton: Cela signifie clairement qu'on ne recevra pas les augmentations avant mars ou avril, mais les bénéficiaires seront imposés dès le 1^{er} janvier.

M. Chrétien: Le député est-il sérieux lorsqu'il dit que le gouvernement donnera d'une main et prendra de l'autre, lorsque la majoration de la taxe de vente est de 1 p. 100 et qu'un vieillard recevra \$360 de plus par année, et que pour rembourser cette somme au gouvernement, avec la taxe de vente additionnelle de 1 p. 100, il devra déboursier \$36,000?

L'hon. M. Fulton: Voici ce que je veux dire. A notre avis, ceux qui ont besoin d'aide ne devraient pas être assujettis à l'impôt prélevé pour payer cette aide. Si les vis-à-vis étaient sincères lorsqu'ils ont applaudi la déclaration du ministre des Finances hier soir et celle de ministre de la Santé nationale et du Bien-être ce soir, qui a dit, cyniquement et hypocritement, qu'il s'agit là de la seule mesure qui donnera davantage aux pauvres et rien du tout aux riches, pourquoi imposent-ils les pauvres en grevant d'une taxe les articles que devront acheter les vieillards? Et que fera le député au sujet de sa province de Québec lorsqu'ils seront assujettis à la double imposition?

M. Chrétien: Le député devrait savoir qu'il n'est pas possible de faire les choses de cette façon.

M. H. A. Olson (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, pareille passe d'armes entre les deux députés qui cherchent à se convaincre l'un l'autre me paraît bien futile. Ils ont arrêté leur jugement et n'écoutent plus. A aucun prix veulent-ils que les faits jettent la confusion dans leur esprit.

Nous, de notre parti, n'avons qu'un désir, celui de voir nos vieillards obtenir une hausse de pension au plus tôt; à cette fin, le mieux serait de voter contre l'amendement proposé et adopter le bill en troisième lecture—au plus vite. (*Applaudissements*)

[L'hon. M. Fulton.]

Je suis vraiment étonné que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) propose un tel amendement à cette étape-ci.

Une voix: C'est pure hypocrisie.

M. Olson: Nous savons qu'il cherche depuis des années à s'ériger en défenseur des citoyens âgés, bénéficiaires de prestations de la sécurité de la vieillesse ou d'une pension du service civil.

M. Byrne: Pourvu qu'il s'agisse de personnes ayant droit de vote.

M. Olson: Il compte aussi parmi les députés les plus expérimentés et les plus renseignés sur les règles de procédure. A l'exception peut-être du ministre des Transports (M. Pickersgill), il devrait savoir avant tous les autres que l'adoption de l'amendement qu'il a proposé ferait ciuler le bill. Il n'est pas sans le savoir. (*Applaudissements*) Il le sait fort bien, mais il ne peut y renoncer.

M. Knowles: Le député ne sait-il pas, d'après sa propre expérience de la procédure, qu'il existe une différence entre un amendement de ce genre à l'étape de la deuxième lecture et un amendement semblable à celle de la troisième lecture? Il applique un argument portant sur la deuxième lecture au cas de la troisième lecture.

M. Olson: Le député de Winnipeg-Nord-Centre sait fort bien que l'adoption de l'amendement qu'il a proposé aurait pour effet de renvoyer de nouveau le bill au comité plénier, soit le comité qu'il a étudié après la deuxième lecture. Il n'est pas sans savoir non plus qu'en comité plénier, lui-même ou d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre ne peuvent proposer le genre d'amendement qu'il a proposé. Néanmoins, comme j'allais dire, ni lui ni les autres membres de son parti ne peuvent résister à la tentation de se faire un peu de capital politique aux dépens des pensionnés de la vieillesse même s'ils savent très bien qu'ils ne peuvent pas faire eux-mêmes ce qu'ils demandent.

Permettez-moi de vous citer un exemple qui vous aidera à mieux comprendre. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a essayé de proposer un amendement au comité plénier—le comité auquel il veut maintenant que ce bill soit déféré. Comme en témoigne la page 11255 du compte rendu, il a dit:

Par conséquent, monsieur le président, pour redonner l'occasion au ministre de supprimer l'évaluation des moyens et d'uniformiser cette augmentation de \$30, je propose: